



Allocation de solidarité spécifique ss statut micro-entrepreneur

Par **seth78**, le **23/02/2018 à 22:40**

Bonjour,rrnrJe suis actuellement sous statut micro-entrepreneur depuis le 23/05/2016 et bénéficie de l'ACCRE depuis. Je perçois également l'ARE depuis le 07/03/2016, mes droits à cette allocation se terminant donc le mois prochain. Vu que ma micro-entreprise ne me rapporte pas encore de revenus, puis-je espérer avoir le droit à l'ASS (allocation de solidarité spécifique) ? rnJe précise que je viens de recevoir le dossier de demande de cette allocation de la part de Pôle Emploi, mais qu'une ligne me met le doute, à savoir : "Je certifie ne plus exercer d'activité professionnelle depuis le _____ (à compléter)".rrnrMerci d'avance pour vos réponses.